



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°39

Date de Publication
14 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
14 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
M. MORTELETTE à Mme MATEO
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Approbation de la convention de partenariat culturel entre Monsieur Henri COSQUER et la commune de Cassis, dans le cadre de l'organisation d'une conférence et d'une exposition photos sur la Grotte Cosquer.

Madame le Maire expose à ses collègues que la Grotte Cosquer est un trésor archéologique englouti dans le massif des calanques. Elle comprend plus de 500 œuvres d'art pariétal exceptionnelles.

Découverte par le plongeur Henri Cosquer dans les années 1990, elle fait l'objet en juin 2022 d'une reconstitution par Kléber Rossillon dans la Villa Méditerranée à Marseille.

En préambule de cette inauguration et afin de créer un lien entre cet événement et notre commune, Monsieur Cosquer, aidé de Monsieur Thierry Félix, scénographe de la restitution de la Villa Méditerranée, organiseront une conférence le samedi 23 avril à l'Oustau Calendal ainsi qu'une exposition sur les grilles de la mairie jusqu'à la fin du mois de juillet.

Par le biais de projections et d'échanges entre le public et les intervenants, la conférence traitera de la découverte des grottes Lascaux, Cosquer et Chauvet dans un premier temps et de leur différente reconstitution dans un second temps.

L'exposition, quant à elle, mettra en lumière des photos personnelles de Monsieur Cosquer affichées sur les grilles de la mairie.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe de partenariat culturel à passer avec Monsieur COSQUER,
- D'autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous les actes en découlant,
- De dire que les crédits ont été prévus au budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' and '1808' and features a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.